



ENTREPRENEURS DE PROGRES

Revue de presse

Mercredi 12 décembre 2018

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80 / 0560 07
95 95
communication@fce.dz
www.fce.dz*

SOMMAIRE

A la une	3
• Evolution de l'activité économique : L'indice de confiance est toujours en zone négative (Reporters).....	3
• Energie photovoltaïque: un potentiel national de près de 2,6 millions TWh/an (APS)	4
• "L'ALGÉRIE DEVRAIT PENSER À EXPORTER DU RENOUVELABLE VERS L'AFRIQUE" (EXPERT) (Maghreb Emergent)	6
• Hydrocarbures: cessation des importations des produits raffinés en 2019 (APS)	7
• «On a perdu plus de 16.000 cadres l'année dernière» (Le Quotidien d'Oran).....	7
• Les exportateurs doivent aller vers les normes internationales : Décembre 2018 décrété "Mois de la qualité" (L'Expression).....	8
• Projet de Loi sur le règlement budgétaire 2016 : L'écart entre les prévisions et les réalisations mis à l'index (El Watan).....	9
• Planche à billets 4 005 milliards de dinars tirés à fin septembre (Reporters).....	10
• M. Noureddine Boudissa, directeur général d'Algerac : « L'accréditation doit être obligatoire » (El Moudjahid)	11
• Développement durable: l'Algérie présentera son rapport en juillet 2019 (APS)....	13
• Tourisme: une "évaluation objective" du secteur dans les prochaines assises (APS)	14
• Signature d'un accord de coopération OPEP-non OPEP à fin mars 2019 (APS)	16
Banque/bourse/Assurance	17
• LA SAA ET AXA ALGÉRIE SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD (Maghreb Emergent)	17
• E-Paiement : Les assurances à la traîne (El Moudjahid)	17
Commerce	Erreur ! Signet non défini.
Coopération	18
• Ouverture de la 1e Foire commerciale intra-africaine au Caire (APS).....	18
• GTMO 5+5: 9e réunion des ministres des transports mercredi à Nouakchott (APS)	21
Veille	21
• Industrie automobile : Le salon d'Alger aura lieu du 24 avril au 7 mai (El Moudjahid).....	21

A la une

Evolution de l'activité économique : L'indice de confiance est toujours en zone négative (Reporters)

Selon le rapport du FCE, intitulé «Baromètre des chefs d'entreprise», l'indice de confiance globale, tous secteurs économiques confondus, affiche une valeur négative (-8) au mois de novembre contre -17 au mois d'octobre, soit une hausse de 9 points. Comme on peut le constater, il y a eu certes amélioration, puisque l'indice est passé de -17 à -8, mais, il est toujours en zone négative.

De manière plus globale, et d'un point de vue objectif et technique, l'activité économique alterne hausse (amélioration) et baisse (déclin). L'amélioration soulignée dans le document résulte d'une progression de 15 points pour les perspectives de production, qui passe de -15 en octobre à neutre en novembre et d'une progression d'un point pour les prix de vente de production, qui passe de 8 en octobre à 9 en novembre.

Autres facteurs qui expliquent cette amélioration de l'activité économique, selon le même rapport : une progression de 7 points pour les perspectives de l'emploi, qui affiche un indice de -4 en novembre contre -11 en octobre et une progression de 6 points pour le carnet de commande local, qui affiche une valeur -38 en novembre contre -44 en octobre. Toutefois, l'enquête relève un recul du niveau des stocks de produits fabriqués de 7 points passant de -8 en octobre à -15 en novembre. Par secteurs d'activités, l'agroalimentaire fait de réels progrès, son indice passant en zone positive, au mois de novembre. Figurant au bas du tableau en octobre dernier (-27), cet indice a grimpé +12 en novembre, enregistrant ainsi une forte hausse de 39 points. Il est expliqué dans ce rapport que ce secteur a affiché des indices très positifs compte tenu notamment de la saisonnalité de cette activité. Quant à l'indice de confiance du secteur des services, il s'est amélioré de 18 points sans pour autant quitter la zone négative», passant de -19 en octobre à -1 en novembre. L'indice de confiance des autres industries a progressé de 10 points, enregistrant une valeur de -17 en novembre contre -7 en octobre. Cependant, l'enquête a noté que l'indice de confiance du secteur BTPH a fortement baissé de 38 points, passant d'une valeur de -4 en octobre à -42 en novembre. Cela montre que le secteur du BtpH est toujours en difficulté, malgré le fait qu'une bonne partie de ses créances aient été prises en charge par l'Etat par le biais de la planche à billets. Avant la mise en route de ces mécanismes de financement, la crise financière que vit le pays allait forcer de nombreuses entreprises du BtpH à mettre la clé sous la porte. Par régions géographiques, l'indice de confiance des chefs d'entreprise a connu une amélioration, peut-on lire dans le rapport. Ainsi, «l'indice de confiance des régions du centre et est a enregistré une hausse par rapport au mois d'octobre.

Le premier affiche une valeur de -1 en novembre contre -24 en octobre, soit une forte augmentation de 23 points, et le second affiche une valeur de -1 en novembre contre -17 en octobre, soit une légère hausse de 16 points», relève le même rapport qui ajoute qu'en revanche, « l'indice de confiance de la région ouest a baissé de 11 points, passant de -7 en octobre à -18 en novembre ».

Le même constat a été relevé quant à l'indice de confiance l'Union européenne et celui de la France, qui présentent, selon le même rapport du FCE, « de très légères améliorations de 0,5 point pour le premier », passant de +3 en octobre à +3,5 en novembre et de 2,4 pour le second, ainsi il rejoint la zone positive et il passe de -2 en octobre à +0,4 en novembre. En résumé, le Forum des chefs d'entreprise (FCE) a estimé, dans son rapport mensuel sur l'activité économique, une « amélioration » de l'ensemble des indices des secteurs d'activité économique durant le mois de novembre, à l'exception de celui du secteur du BTPH.

Energie photovoltaïque: un potentiel national de près de 2,6 millions TWh/an (APS)



Le potentiel photovoltaïque de l'Algérie est estimé à près de 2,6 millions de térawatts/heure (TW/h) par an, soit 105 fois la consommation mondiale d'électricité, a indiqué mardi à Alger le consultant et chercheur dans le secteur des énergies renouvelables, M'hamed Hammoudi.

Intervenant lors de la conférence-débat "Le potentiel, les opportunités et les défis de la mise en place des énergies renouvelables en Algérie" organisée par le collectif de réflexion CARE, ce consultant a fait savoir que "logiquement", les wilayas du sud sont celles pouvant contribuer le plus dans la production des énergies renouvelables au vu de la surface disponible et du taux d'ensoleillement.

Ces wilayas étant Tamanrasset avec un potentiel de contribution à la production photovoltaïque nationale de 28%, Adrar avec 21%, Illizi avec 14% puis Tindouf, Bechar et Ouargla avec 7,5% chacune.

Le consultant a également indiqué que l'Algérie bénéficie d'un potentiel important d'énergie éolienne alors que cela n'est pas assez pris en considération.

Il a ainsi cité les wilayas d'Oran, Médéa et Alger dans le top 3 en terme de potentiel éolien.

Dans le cadre de la mise en place du programme national de développement des énergies renouvelables (PNDER), l'Algérie ambitionne l'installation de 22.000 MW, soit un investissement de 34 milliards de dollars.

"Il y a 5 ans, le même projet aurait coûté 60 milliards de dollars", a fait savoir M. Hammoudi se félicitant de l'actualisation du PNDER en 2015.

Cette actualisation a permis d'offrir la plus grande part de ce programme à l'énergie photovoltaïque (61,7%) et à l'éolien (22,77%) et à différer l'investissement dans certaines technologies plus onéreuses sur du plus long terme, notamment concernant la technologie solaire thermique.

De plus, d'ici 2030, ce programme permettra d'atteindre 27% de renouvelable dans le mix national énergétique, ce qui induirait pour le pays une économie annuelle de 38 milliards de m³ de gaz naturel.

Actuellement, la part de consommation locale de gaz par rapport à la production nationale ne cesse d'augmenter passant de 31% à 46% entre 1991 à 2017.

Par ailleurs, M. Hammoudi a salué la volonté d'adhésion de l'Algérie au marché spot européen afin de fournir l'Europe en énergie, soulignant que l'Italie et la Finlande sont les plus importants importateurs européens d'énergie électrique.

Il a également mis en lumière le potentiel du marché africain que l'Algérie pourra intégrer par l'établissement d'une liaison avec la Mauritanie.

En Afrique, 640 millions de personnes n'ont pas accès de manière régulière à l'électricité.

L'Europe et l'Afrique pourraient ainsi constituer des marchés porteurs pour le renouvelable algérien, surtout si l'Algérie installe des capacités de stockage de cette énergie pour la commercialiser à des moments où la demande extérieure est plus forte au cours de l'année, a-t-il souligné.

En effet, les prix spot moyens du marché européen atteignent 120 euros/MWh, en Italie le MWh se commercialise à 276 dollars et en Espagne à 228 dollars.

En Afrique, le prix moyen est de 140 dollars/MWh, tandis qu'en Algérie, celui-ci coûte 42 dollars.

Concernant les moyens de stockage, des technologies existent permettant de stocker les surplus de production et ainsi remédier à l'instabilité de la disponibilité des ENR.

Pour ce faire, le chercheur a évoqué plusieurs moyens de stockage telles que des batteries spécifique (stockage de l'énergie de quelques heures à quelques jours), un autre stockage sous forme d'air comprimé ou bien à travers la transformation de l'énergie en gaz (hydrogène puis méthane) dont le stockage peut durer entre plusieurs mois à quelques années.

A noter qu'en 2017, la consommation électrique mondiale était de 24.800 TWh/an. L'Algérie consomme annuellement 78 TW/an.

Selon M. Hammoudi, les prévisions scientifiques affirment que d'ici 2025, l'Algérie consommera entre 123 à 160 TWh/an.

De plus, l'électricité à travers le monde provient de sources non renouvelables carbonées à hauteur de 73,5%. En Algérie, la production électrique provient pour sa part à 97% du gaz naturel.

“L'ALGÉRIE DEVRAIT PENSER À EXPORTER DU RENOUELABLE VERS L'AFRIQUE” (EXPERT) (Maghreb Emergent)



S'agissant du projet relatif à la mise en place d'une capacité de 22 000 MW d'ici 2030, Hammoudi a fait savoir que l'objectif était tout à fait réalisable à condition qu'il soit confié à des professionnels.

L'Algérie avec ses grandes capacités en énergies renouvelables doit penser à en exporter vers l'Afrique. Elle peut devenir ainsi, un grand exportateur d'énergies renouvelables dans la région.

C'est ce qui ressort de la conférence-débat organisée ce mardi, 11 décembre à Alger, par le Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise (CARE), sous le thème «Le développement des énergies renouvelables en Algérie : potentiel, opportunités et défis».

Selon le chercheur et expert en énergies renouvelables, Dr M'hamed Hammoudi qui a animé cette rencontre, « les énergies renouvelables vont nous permettre de nous imposer dans les marchés internationaux de l'énergie. Ceci permettra de stocker et de déstocker à la demande notre surplus d'énergie qu'on n'arrive pas à consommer en interne».

Pour Hammoudi, la surproduction des centrales solaires pourrait être transférée sous forme pure (en mégawattheure) à l'étranger. Il est possible, selon lui, d'exporter aussi vers les pays européens, à travers les réseaux de nos voisins Marocains et Tunisiens.

Par contre, ajoute le conférencier, il faut se retourner de l'autre côté où il y a 640 millions de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité en Afrique, notamment nos voisins directs du sud qui sont de grands consommateurs d'énergie.

A ce propos, l'expert a donné l'exemple de la Mauritanie qui peut devenir un important client. « L'Algérie a ouvert la voie à l'exportation de différents produits vers la Mauritanie, alors pourquoi ne pas aller encore plus loin et se connecter (au réseau électrique) de ce pays qui est, à son tour, connecté au Mali », a-t-il expliqué.

D'après lui, pour arriver à réaliser ce déficit il faudra renforcer les capacités des réseaux de connexion et pouvoir ainsi vendre directement cette énergie à nos voisins d'Afrique.

Par ailleurs, le conférencier a indiqué au sujet du programme national des énergies renouvelables, que « l'Algérie possède les capacités financières ainsi que la volonté et surtout le besoin de le réaliser ». Ceci permettra, selon lui, de d'économiser nos réserves de gaz naturel et de pouvoir ainsi mieux le vendre et s'imposer dans les marchés mondiaux.

S'agissant du projet relatif à la mise en place d'une capacité de 22 000 MW d'ici 2030, Hammoudi a fait savoir que l'objectif était tout à fait réalisable à condition qu'il soit confié à des professionnels.

Il a expliqué les entreprises algériennes peuvent créer des Joint-ventures avec des multinationales de renom, qui ont fait leurs preuves dans la réalisation de centrales solaires à travers le monde. Ce qui permettra, selon lui, d'accélérer le développement de l'Algérie dans le domaine des énergies renouvelables.

Hydrocarbures: cessation des importations des produits raffinés en 2019 (APS)

L'Algérie pourra cesser d'importer des produits raffinés pour subvenir aux besoins nationaux en 2019, a indiqué le P-dg de la compagnie pétro-gazière nationale Sonatrach Abdelmoumen Ould Kaddour mardi à Timimoun (Adrar).

M. Ould Kaddour a souligné que cette cession pourrait être "réalisable" grâce aux productions des différentes raffineries de la Sonatrach, notamment celle d'Augusta (Italie) acquise récemment par le groupe et dont la capacité de production annuelle est de 10 millions de tonnes.

Ces nouvelles raffineries, a-t-il poursuivi, permettront au pays de cesser ses importations coûteuses en produits raffinés, rappelant que durant les 10 dernières années, elles ont représenté environ 25 milliards de dollars.

Le P-dg s'est ainsi exprimé lors d'un point de presse tenu en marge d'une visite de travail à Timimoun, Adrar (chef lieu), Ain Salah et Tamenrasset où il a assisté à une opération d'octroi à des structures de santé locales distinctes des scanners médicaux et des ambulances fournit par le groupe Sonatrach.

«On a perdu plus de 16.000 cadres l'année dernière» (Le Quotidien d'Oran)

«Le pétrole joue au yoyo à mort, un baril à 50 ou 60 dollars, c'est très compliqué pour nous de faire des prévisions ou de tracer des perspectives », a déclaré, hier, le PDG de Sonatrach.

Ould Kaddour espère que le baril monte à 70 ou 80 dollars, « ce serait mieux pour nous », a-t-il dit. Il a fait part aux journalistes d'une étude sur les salaires à Sonatrach et a avoué que « l'entreprise est classée la dernière dans le monde, il faut absolument qu'on réorganise les ressources humaines, on a perdu plus de 16.000 cadres l'année dernière, c'est très grave ». Ses priorités pour 2019, « elles sont énormes(...), on travaille sur la JV de trading, inaugurer la raffinerie d'Alger parce que sa gestion a été catastrophique, on est en train de monter un simulateur pour optimiser toutes nos raffineries, nos importations sur les 10 dernières années ont été de 25 milliards de dollars ».

Les exportateurs doivent aller vers les normes internationales : Décembre 2018 décrété "Mois de la qualité" (L'Expression)



Disposant actuellement de pas moins de 120 organismes nationaux accrédités, l'Office algérien d'accréditation (Algerac), ambitionne la création de 200 laboratoires de contrôle et d'accréditation dans un proche avenir.

Saisissant l'opportunité de la proclamation du mois de décembre courant «Mois de la qualité», par le ministère de l'Industrie et des Mines, le directeur d'Algerac, Nouredine Boudissa, a organisé, hier, une séance d'information à l'intention de la presse nationale au cours de laquelle il a présenté l'organisme qu'il dirige et aussi annoncé quelques réalisations et les futurs programmes de travail d'Algerac.

Respectant dans sa présentation le triptyque «informer, sensibiliser et inscrire», il a estimé que la démarche «qualité» reste «insuffisante» au sein des entreprises nationales lesquelles nécessitent une mise à niveau impérative pour être conformes aux normes internationales, seules garantes d'une politique d'exportation normalisée. Cette action de mise à niveau à laquelle il faut réfléchir, devrait améliorer la compétitivité des entreprises nationales susceptibles de constituer un pôle d'exportation hors hydrocarbures a indiqué Boudissa. Pour lui, l'accréditation est un facteur déterminant dans la garantie du label «qualité» exigé par les clients.

Dans cette optique, trois principaux axes sont proposés: un réseau

national de laboratoires d'inspection et de certification de produits accrédités, la généralisation de règlements techniques et la mise en oeuvre des textes d'application de 2009 relatifs à la «noble mission» de protection du consommateur et de la répression des fraudes. A ce propos, il est signalé que les mesures préconisées pour développer une infrastructure «qualité», s'articulent autour de pas moins de 14 points, dont, notamment la satisfaction des accords internationaux (UE, Zale, PMC...) et aussi la vulgarisation de l'infrastructure qualité au profit des entreprises industrielles et des associations patronales et professionnelles. Il a été aussi question du développement d'un réseau d'organismes d'évaluation de la conformité (OEC), qui pourrait atteindre le nombre de 240 d'ici 2021. Il est ainsi prévu que 50 OEC seront notamment répartis sur les villes portuaires, par où transitent les produits importés ou exportés, et 50 autres pour le contrôle des médicaments. Boudissa annoncera à cette occasion la prochaine accréditation du produit cosmétique «Vénus» et le lancement prochain d'un futur mécanisme de contrôle des ampoules d'éclairage. Par ailleurs, il faut souligner qu'au titre de la typologie des OEC de référence nationale il est prévu la mise en place d'une procédure de facilitation d'importation et d'exportation.

Projet de Loi sur le règlement budgétaire 2016 : L'écart entre les prévisions et les réalisations mis à l'index (El Watan)

Le projet de loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2016 a été présenté hier à l'APN par le ministre des Finances, dans le cadre de la mission de contrôle a posteriori du budget de l'Etat par le Parlement. Il en ressort que le projet de loi en question met en évidence un déficit budgétaire de 1517 milliards de dinars, soit 9% du PIB, selon les chiffres avancés par Abderrahmane Raouia.

Le budget de l'année 2016 a ainsi été marqué notamment par 5026 milliards de dinars de recettes et 6543 milliards de dépenses. M. Raouia a souligné que le déficit a été couvert par le Trésor et des prélèvements sur le Fonds de régulation des recettes (FRR). Selon le ministre, les liquidités du FRR ont ainsi atteint 839 milliards de dinars fin 2016, contre 3110 milliards en 2015, suite à la déduction d'un montant de 2370 milliards de dinars consacré au calcul des résultats du Trésor, selon les explications du ministre. Ce dernier a notamment indiqué que le taux d'inflation en 2016 a atteint 6,4%, contre 4% prévus dans la LF-2016, dépassant ainsi de 1,62 % le taux enregistré en 2015 (4,78%).

La croissance économique a atteint 3,30% en 2016, selon le ministre des Finances, contre 4,60% prévus dans la LF-2016. Pour Abderrahmane Raouia, l'écart entre les prévisions et la croissance réelle est dû à la faible performance enregistrée dans les activités hors hydrocarbures, notamment dans le secteur des services commerciaux – 2,90% contre 5,70% prévus –, le secteur de la construction et des travaux publics – 5%

contre 5,90% prévus – et le secteur agricole qui a enregistré 1,80% de croissance, contre une prévision de 4,70%. Le ministre des Finances a rappelé, par ailleurs, que les réserves de change avaient baissé à 114 milliards de dollars en 2016, contre 144 milliards de dollars fin 2015.

Pour sa part, le représentant de la commission des finances a souligné dans rapport exposé en plénière, suite à la présentation du ministre, qu'il est impératif que le gouvernement s'attelle à mieux maîtriser les budgets destinés aux différents secteurs, selon les besoins réels. Un effort qui réduirait, selon la commission, l'écart entre les prévisions et les réalisations de chaque secteur. La commission a recommandé, en outre, plus de contrôle afin de rationaliser les dépenses de gestion. La commission a insisté, par ailleurs, par la voix de son rapporteur, sur la nécessité de remédier au problème des postes de travail vacants, tel que constaté en 2016, notamment au sein des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la santé, selon ce qu'indique le rapport de la Cour des comptes.

Planche à billets 4 005 milliards de dinars tirés à fin septembre (Reporters)

Après trois mois de répit, la planche à billets s'est remise à vrombir depuis juin, faisant grimper à 4005 milliards de dinars le volume de monnaie créée par la Banque d'Algérie, selon les situations mensuelles de la banque centrale, publiées au Journal Officiel n° 69

La valeur des tirages arrêtée à juin 2018 s'élevait à 3585 milliards de dinars, tandis que les quantités de monnaie créées à fin septembre de la même année se chiffraient à 4005 milliards de dinars. Entre juin et fin septembre 2018, la banque centrale a ainsi mis à la disposition du Trésor public 420 milliards de dinars. Il s'agit, dans le jargon financier, d'une émission de titres qui s'inscrit dans le cadre de l'article 45 bis de la loi relative à la monnaie et au crédit de 2003, modifiée et complétée en octobre 2017, stipulant que «la Banque d'Algérie procède, à titre exceptionnel et durant une période de cinq années, à l'achat directement auprès du Trésor, de titres émis par celui-ci, à l'effet de participer, notamment, à la couverture des besoins de financement du Trésor, au financement de la dette publique interne et au financement du Fonds national d'investissement (FNI)». Dans son article 45 bis, ladite loi a appelé à la mise en œuvre d'un dispositif pour «accompagner la réalisation d'un programme de réformes structurelles économiques et budgétaires devant aboutir, au plus tard, à l'issue de la période susvisée, notamment, au rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat et de la balance des paiements». Un décret présidentiel a été publié, par la suite, fixant la nature des réformes structurelles que le gouvernement devait mener parallèlement à l'option de financement par le moyen de la planche à billets. En termes plus clairs, les modificatifs apportés à la loi

sur la monnaie et le crédit, votés en octobre 2017 par les deux chambres du Parlement, autorisent la Banque d'Algérie à mettre à la disposition du Trésor public un cash-flow lui permettant de faire face à plusieurs dépenses, dont certaines ont un caractère urgent, à savoir le renflouement des caisses d'assurances sociales et de retraite, le sauvetage de certaines banques publiques... D'ailleurs, les tirages effectués d'octobre 2017 à juin 2018 ont servi, entre autres, à rembourser des titres de l'emprunt national pour la croissance levés en 2016, le rachat de la dette bancaire de Sonelgaz et la compensation du différentiel sur les prix des carburants importés et de l'eau dessalée. Mais pas seulement. Lors d'une conférence de presse animée le 23 juin dernier, à l'issue de la 5e session du Conseil national du RND, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, avait indiqué que le Trésor public avait sauvé la Banque nationale d'Algérie (BNA) en rachetant en cash 545 milliards de dinars qu'il avait repris en bons de Trésor sur une période de 30 ans. Il a fait savoir également que 154 milliards de dinars ont été dégagés pour les projets AADL, alors que pour l'année 2018, quelque 900 milliards de dinars ont été dégagés pour le financement du déficit budgétaire qui était de 1800 milliards de dinars. A cela s'ajoutent 500 milliards de dinars consacrés au financement de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) afin de renflouer la Caisse nationale de retraite (CNR). Sans l'ombre d'un doute, les 420 milliards de dinars tirés entre juin et fin septembre ont été destinés à colmater les trous dans la trésorerie de l'Etat. La Banque d'Algérie sera appelée à faire tourner davantage sa planche à billets, puisque la loi de finances complémentaire 2018 a prévu une dépense supplémentaire de plus de 500 milliards de dinars, destinée à soutenir certains projets d'investissements gelés, dont le projet de phosphate dans la wilaya de Tébessa qui vient d'être lancé par le Premier ministre, lors de sa récente visite dans cette wilaya. Pour les années à venir, le gouvernement entend solliciter davantage la planche à billets, puisque les besoins en financement non conventionnel sont estimés à 1874,4 milliards de dinars pour 2019, 746,5 milliards de dinars pour 2020 et 796,5 milliards de dinars pour 2021, lit-on dans les orientations budgétaires pour la période 2019-2021. Théoriquement, cet instrument de financement dit non conventionnel, dont l'objectif est de permettre la mobilisation par le Trésor de financements exceptionnels, a un caractère transitoire, limité dans le temps à cinq années. Le gouvernement devait accompagner la relance de la planche à billets par une série de réformes budgétaires et économiques, lesquelles ont été renvoyées sine die, en raison, probablement, de l'agenda politique.

**M. Noureddine Boudissa, directeur général d'Algerac : «
L'accréditation doit être obligatoire » (El Moudjahid)**

Pour les produits cosmétiques, le premier laboratoire sera accrédité dans une quinzaine de jours, tandis que la pièce de rechange verra l'accréditation du premier laboratoire dans deux ans, tout au plus. La qualité, à laquelle ce mois est dédié, est plus que jamais interpellée pour jouer son rôle, notamment dans le cadre de la diversification économique. L'Algérie est-elle bien outillée? «L'objectif est d'atteindre, d'ici 2021, 240 organismes d'évaluation de la conformité relevant de différents départements ministériels ainsi que d'opérateurs publics et privés», a déclaré, hier, Noureddine Boudissa, directeur général de l'Organisme algérien d'accréditation (Algerac), lors d'une conférence de presse tenue à Alger. Pour les besoins par secteur, le conférencier indique que 50 laboratoires sont nécessaires, aujourd'hui nous en sommes à 8, pour le contrôle des produits alimentaires.

Le contrôle des médicaments aura également besoin d'autant de laboratoires. Viennent ensuite l'industrie mécanique, les véhicules, la pièce de rechange, dont le premier laboratoire verra le jour dans deux ans tout au plus, les matériaux de construction, l'industrie électrique et électronique ainsi que les produits cosmétiques, dont le premier laboratoire (Vénus) sera accrédité dans une quinzaine de jours. L'objectif, souligne M. Boudissa, est d'atteindre 20 laboratoires pour chacune des quatre filières. S'agissant des équipements médicaux, le premier responsable d'Algerac relève la nécessité de mettre en place une agence de contrôle, précisant qu'une proposition est faite au ministre de la Santé. Sur sa lancée, l'orateur indiquera que la diversification de l'économie nationale impose une réflexion sur le besoin de promouvoir une mise à niveau afin d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales. Et de préciser que l'accréditation, qui «doit être obligatoire, est un facteur déterminant dans la garantie du label qualité exigé par les clients et ce, à travers des organismes en charge de l'évaluation de la conformité».

Algerac à l'international à partir de 2019

Cette mise à niveau est tributaire de trois paramètres. Il est question, explique M. Boudissa, de «développer un réseau national de laboratoires, d'organismes d'inspection et de certification de produits, pluridisciplinaires accrédités», de «généraliser l'utilisation des règlements techniques pour valoriser, protéger le produit national et en assurer un meilleur contrôle des produits d'importation» et de «mettre en œuvre les textes d'application de la loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et de la répression des fraudes». Enchaînant, le DG d'Algerac a établi 14 mesures pour développer une infrastructure «Qualité». Il est question, entre autres, de revoir la réglementation sur l'infrastructure qualité, de la mise en place d'un point focal au niveau de chaque ministère technique, du financement des mises à niveau des institutions à charge de la qualité et du regroupement des fonctions normalisation, propriété industrielle et accréditation pour assurer la pérennité et l'efficacité. Aujourd'hui, déplore M. Boudissa, les institutions en charge de la qualité «restent insuffisantes» et «ne répondent pas encore aux exigences internationales». Idem pour la démarche qualité au sein des entreprises.

Etant à 120 clients sur le territoire national, Algerac se mettra à l'international à compter de 2019, et exportera ses services au Maroc, dont 5 clients sont déjà connus, au Burkina Faso, en Mauritanie et à Madagascar. Le projet de tarification proposé, souligne M. Boudissa, est «très compétitif».

Développement durable: l'Algérie présentera son rapport en juillet 2019 (APS)

L'Algérie présentera en juillet 2019, lors de la session du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies, son premier rapport national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs du Développement durables (ODD) à l'horizon 2030, a indiqué mardi un responsable du ministère des Affaires Etrangères (MAE).

"En juillet 2019, lors d'une session de l'Ecosoc, une cinquantaine de pays, dont l'Algérie, vont présenter leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre des ODD. Nous allons présenter un rapport national qui met en relief les acquis et réalisations dans le cadre des ODD", a indiqué M. Mahi Boumediene, sous-directeur Programmation et Institutions internationales spécialisées au MAE.

Le responsable s'exprimait lors d'un atelier technique sur les besoins statistiques en matière de suivi des ODD, organisé au siège de la Direction générale des Forêts (DGF) par le ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la Pêche en collaboration avec la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

L'Algérie, qui "dispose d'une vision très claire des ODD ", selon M. Mahi, va, dans sa mise en œuvre de ces objectifs, "capitaliser sur les réalisations des OMD (les huit objectifs du Millénaire pour le développement" a-t-il souligné.

Le représentant du MAE, lequel constitue le point focal de tous les ministères pour ce qui est du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des ODD, a salué les avancées enregistrées par l'Algérie en matière de développement durable dont l'importance, poursuit-il, a été explicitement consacrée par la dernière constitution amendée.

De son côté, la responsable du comité central de suivi des ODD au ministère de l'Agriculture, Ghania Bessah a expliqué que ce département assurait le suivi de ce processus par le biais de trois sous-comités chargés respectivement de l'Agriculture, des forêts et de la pêche.

Au niveau sectoriel, trois rapports sur la mise en œuvre des ODD ont été déjà réalisés en 2016, 2017 et durant le premier semestre de 2018, selon elle.

Le ministère de l'Agriculture est concerné par 12 ODD portant sur 21 cibles, 35 indicateurs de l'ONU et 39 indicateurs nationaux, a rappelé cette responsable à la DGF.

Prenant le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour 2010-2015, le programme des ODD, adopté par les membres de

l'ONU en 2015, comprend dans sa globalité 17 objectifs sur trois (3) dimensions de développement durable: économique, sociale et environnementale.

Ces 17 objectifs concernent essentiellement l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la gestion durable de l'eau, les énergies propres, les villes et communautés durables, la lutte contre les changements climatiques, la paix, justice et institutions efficaces.

L'Algérie, qui a participé à l'élaboration de l'agenda 2030, a intégré les ODD dans la démarche de planification du développement national et l'utilisation durable des ressources naturelles du pays, a rappelé M. Mahi.

Agriculture: La FAO encadre la mise en œuvre des ODD en Algérie

Pour le suivi de la mise en œuvre des ODD, l'Algérie a mis en place en 2016 un comité interministériel de coordination, sous l'égide du MEA, et dans lequel sont présents les différents départements ministériels et institutions et organismes nationaux concernés par les ODD.

C'est ce comité qui est chargé d'élaborer le rapport national d'étape (2016-2018) sur la réalisation des ODD en Algérie pour sa présentation volontaire au niveau de l'ONU en juillet 2019.

Durant trois jours, l'atelier va profiter de l'expertise de la FAO pour former l'encadrement chargé de mener à terme le programme de développement durable en Algérie.

"Cet atelier est une excellente opportunité d'échanges d'expériences et de réflexions sur les différentes possibilités et opportunités que nos partenaires du système des Nations Unies, par le biais de la FAO, proposent à travers une assistance technique d'appui, à l'identification et collecte des indicateurs des ODD relevant de ses attributions" s'est, de son côté, réjoui le Directeur général des forêts Ali Mahmoudi.

A rappeler qu'en juin dernier, le MAE et les représentants des Systèmes des Nations Unies en Algérie ont procédé à la signature d'un projet d'appui conjoint du Système des Nations Unies à la coordination de la mise en œuvre et du suivi des ODD par le Gouvernement Algérien.

"Nous avons aujourd'hui deux experts de la FAO qui vont travailler sur l'amélioration des méthodes de collecte des données et sur le renforcement des capacités de mise en œuvre des 21 ODD dont est responsable notre Organisation onusienne", a déclaré à la presse le Représentant Résident de la Fao en Algérie Nabil Assaf.

Tourisme: une "évaluation objective" du secteur dans les prochaines assises (APS)



Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelkader Benmessaoud a affirmé, mardi à Alger, que les assises nationales du tourisme, devant se tenir les 21 et 22 janvier prochains, permettront de procéder à une "évaluation objective" de la situation du secteur et mettre sur pied un plan d'action adéquat pour booster la dynamique nationale du tourisme et renforcer son rythme de développement à l'horizon 2030.

Présentant le programme du secteur du tourisme et de l'artisanat devant la Commission de la culture, de l'information, de la jeunesse et du tourisme au Conseil de la nation, M. Benmessaoud a assuré que l'année 2019 verra la "poursuite des efforts pour la réalisation des objectifs du Schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2030) et le renforcement du programme de développement de l'artisanat".

Le secteur verra en 2019 "le lancement de la réalisation de projets touristiques structurants au niveau des zones d'extension touristiques (ZET), le parachèvement de l'opération de modernisation du parc hôtelier public, le lancement de plusieurs nouvelles initiatives pour la promotion du tourisme interne et la poursuite des efforts pour intensifier le tourisme externe", a ajouté le ministre.

M. Benmessaoud a souligné, dans ce cadre, que la "relance du tourisme n'est pas un simple choix conjoncturel mais un impératif dicté par les aspirations du pays pour la construction d'une économie efficace, à travers la diversification des exportations, et ce en application du programme du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika".

Il a imputé, à cet égard, les difficultés et entraves que rencontre l'activité touristique à l'environnement, ce qui exige des mécanismes efficaces et un partenariat avec les secteurs concernés, à l'image du transport, la communication, la culture et l'agriculture en vue de soutenir la dynamique touristique.

Le ministre a qualifié, à ce propos, le SDAT 2030 de "cadre référentiel pour le développement du secteur, la mise en place de visions prospectives, la définition de mécanismes opérationnels pour la réalisation des objectifs tracés pour construire une destination touristique à forte attractivité, capable d'attirer des marchés extérieurs et couvrir, par la même, la demande interne".

Détaillant la teneur dudit schéma, le ministre a précisé qu'il se déroulait jusqu'à 2030 "en deux phases principales, la première étant le lancement effectif du processus de développement du tourisme à travers la promotion de la destination Algérie, le renforcement du parc d'accueil algérien, l'amélioration de la qualité, l'appui des chaînes

touristiques et le développement de la coopération avec les secteurs concernés".

Abordant l'importance de la promotion de la destination touristique, le ministre a relevé "un progrès sensible en matière d'utilisation des nouvelles technologies pour soigner l'image du tourisme, outre le lancement de nouveaux mécanismes dans ce sens, à l'image du portail du tourisme".

Il a évoqué, à cet effet, "l'amélioration des services à la faveur de la révision et la modernisation du système de formation spécialisée, l'adaptation de la loi aux nouveautés du secteur, l'accompagnement des opérateurs pour offrir des services conformes aux normes internationales, outre le lancement d'une importante opération de réhabilitation des structures hôtelières publiques".

Pour ce qui est de l'artisanat, le ministre a mis l'accent sur le renforcement de la formation dans les différentes filières et activités, le développement du marketing, l'amélioration de l'accompagnement et assurer aux artisans une participation continue dans les salons spécialisés et manifestations internationales", rappelant, à cet égard, l'entrée en vigueur, en 2019, du plan national d'exportation des produits de l'artisanat.

Pour sa part, le président de la Commission de la culture, de l'information, de la jeunesse, et du tourisme, Abdelahamid Latrèche a qualifié le secteur du tourisme "d'industrie d'exportation à part entière ayant un rôle fondamental dans le développement de l'économie", ce qui requiert, a-t-il dit, "le développement de l'ensemble de toutes ses activités dans le cadre d'une action commune permanente avec tous les secteurs concernés, l'actualisation et l'adaptation de ses textes avec les défis actuels pour en faire un vecteur de développement et une valeur ajoutée à l'économie nationale".

Signature d'un accord de coopération OPEP-non OPEP à fin mars 2019 (APS)

Un accord général de coopération entre l'OPEP et les pays non-membres de l'OPEP sera signé dans trois mois en Arabie saoudite, a annoncé à Abou Dhabi le ministre de l'Energie des Emirats Arabes Unis et l'actuel président de l'OPEP Suhail al-Mazrouei.

"A la fin du mois de mars, le document sera prêt à être signé", a déclaré Suhail al-Mazrouei lundi lors d'un événement à Abou Dhabi sur l'accord de coopération, qui constituera un forum avec de fréquentes réunions pour travailler ensemble à la réalisation d'un équilibre du marché.

Pour rappel, un accord a été signé vendredi dernier à Vienne par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et des pays producteurs non OPEP, à leur tête la Russie, dans lequel ils ont annoncé qu'ils réduiraient l'offre de pétrole de 1,2 million de barils par jour.

L'OPEP a accepté de réduire sa production de 800.000 barils par jour, tandis que les non-membres réduiraient leur productions de 400.000 barils par jour.

Ils vont décider de prolonger cet accord après six mois, a annoncé al-Mazrouei.

Banque/bourse/Assurance

LA SAA ET AXA ALGÉRIE SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD (Maghreb Emergent)



La coopération et la mobilisation des capacités des deux compagnies concernent notamment les opérations de coassurance, d'évaluation et d'appréciation des risques; et les programmes de formation.

La SAA, entreprise publique leader des assurances en Algérie et AXA Algérie, fruit du partenariat entre le FNI, la BEA et le Groupe AXA, leader mondial des assurances, ont signé dernièrement un protocole d'accord de coassurance et de coopération.

Cette convention signée par les deux entreprises publiques économiques, au siège de la SAA, par M. Nacer SAIS, PDG de la SAA et M. Pierre VASSEROT, CEO d'AXA Assurances Algérie, vise à renforcer les liens entre les deux sociétés et à ouvrir des perspectives prometteuses en matière de développement et de collaboration. L'accord a pour principaux objectifs, l'amélioration de la production nationale des assurances, la mobilisation des capacités des deux compagnies et la promotion de l'excellence technique dans l'accompagnement des assurés en matière de couverture et de prévention des risques. La coopération et la mobilisation des capacités des deux compagnies concernent notamment les opérations de coassurance, d'évaluation et d'appréciation des risques; et les programmes de formation.

E-Paiement : Les assurances à la traîne (El Moudjahid)

Lancé officiellement le 4 octobre 2016, le service du paiement électronique (E-paiement) a enregistré l'émargement de 11 banques et 9 entreprises. Une liste devant s'élargir à la faveur des mesures introduites par la loi de finances de 2018 censées contribuer à la généralisation de cette solution pour réduire l'utilisation du cash en Algérie et qui fait ressortir la faiblesse de l'adhésion des compagnies d'assurances à cette démarche. Deux années après le lancement de cette option dans notre pays, dans le cadre de la digitalisation financière, on relève un manque d'engouement des sociétés du secteur des assurances pour cette solution. Pour cause, «seules 4 sociétés d'assurances, sur les 24 que compte le marché, offrent publiquement ce nouveau service aux détenteurs des cartes interbancaires (CIB) et Eddahabia d'Algérie Poste, 3 sont des sociétés d'assurances des personnes (Amana, Caarama et Macir Vie) et 1 société d'assurances de dommages (CAAR)», déplorent les responsables du secteur. Aussi, «seulement deux produits sont actuellement proposés en mode de paiement en ligne», en l'occurrence, «l'assurance voyage commercialisée par Amana, Caarama et Macir-Vie et de l'assurance multirisques habitation (MRH) par la CAAR, la seule société des assurances de dommages, pour le moment, à proposer le service de l'e-paiement à ses clients». Dans sa dernière revue, le Conseil national des assurances rapporte, à ce propos, l'annonce de la CAAT et de l'Algérienne des Assurances (2a), sur leur site web, le lancement imminent de leurs services de paiement en ligne. Toutefois, soulignent-on, «ce manque d'empressement à adopter l'e-paiement n'est pas propre aux seules sociétés du secteur des assurances». En fait, mis à part «les banques et les grandes sociétés de services (Sonelgaz, SEAAL, Algérie Poste, Algérie Télécom, Air Algérie, Tassili Airlines, Djezzy, Ooredoo, Mobilis, etc.), les autres opérateurs économiques ne se bousculent pas vraiment au portillon». Pourtant, l'option de l'e-paiement offre plusieurs avantages, d'autant plus qu'il s'agit d'une «solution pratique, rapide et simple d'utilisation». En sus, elle donne l'opportunité aux particuliers d'acquérir «des biens et des services sur Internet, 24h/24 et 7j/7, à partir de chez eux ou de n'importe quel endroit, sans se déplacer». Valeur ajoutée pour les entreprises, le paiement digital permet à ces dernières de «renforcer la relation-client et d'enrichir le parcours client en lui proposant, en sus des moyens de paiement déjà existants, une autre solution plus rapide et plus pratique». Dans cette optique, les sociétés d'assurances sont appelées à s'inscrire dans cette voie et à «être attentives aux transformations annoncées des pratiques commerciales sous la poussée de la révolution digitale», car «plus qu'un outil digital, le paiement en ligne est une option stratégique pour l'avenir».

Coopération

Ouverture de la 1e Foire commerciale intra-africaine au Caire (APS)



Le coup d'envoi de la 1^{ère} édition de la Foire commerciale intra-africaine (IATF-2018) a été donné mardi au Caire en présence de hauts responsables africains dont le ministre du Commerce, Said Djellab.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation économique, qui se tient jusqu'au 17 décembre courant, a été présidée par le Premier ministre égyptien, Mustapha Madbouli, qui a affirmé que la future Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) constituera le "déclic" dans le développement du continent.

Présent à cette cérémonie, l'ancien président nigérian, Olsegun Obasanjo, a relevé la nécessité pour les pays africains d'échanger et de travailler ensemble dans l'intérêt de leur développement individuel et collectif: "Nous sommes capables d'atteindre nos objectifs de développement. Nous en possédons les moyens. Il nous suffit juste de travailler ensemble".

De son côté, le Commissaire du commerce et de l'industrie de l'Union africaine (UA), Albert Muchanga, a indiqué que les manifestations économique telle que l'IATF permettent d'établir un contact direct entre les réels intervenants dans le commerce africain.

Selon lui, les hommes d'affaires, les investisseurs, les industriels et les autres acteurs importants du commerce africain sont tous représentés à l'IATF laquelle voit également la participation de bailleurs de fonds, d'organisations et d'entreprises non africaines.

Au terme de la cérémonie d'ouverture, le Premier ministre égyptien, accompagné de M. Djellab, a visité le stand algérien avant de se rendre à ceux des autres pays africains.

La quarantaine d'entreprises algériennes prenant part à cette manifestation économique, qui est organisée par la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) en collaboration avec l'UA, actinent essentiellement dans l'agroalimentaire et les produits agricoles, l'électroménager, l'industrie mécanique et les textiles.

Cette foire a pour but de stimuler le commerce intra-africain et de soutenir la mise en œuvre de la ZLECA dont l'accord avait été signé en mars 2018 par 44 chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du sommet extraordinaire de l'UA à Kigali (Rwanda).

La décision d'établir la ZLECA avait été adoptée en 2012 lors de la 18^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA, tandis que les négociations sur la ZLECA au sein de l'UA avaient débuté en 2015.

Cette zone a pour but de constituer un marché unique pour les biens et services au niveau du continent en assurant la libre-circulation des

activités et des investissements. Ce qui devrait permettre, selon l'UA, d'accélérer la mise en place de l'Union douanière africaine.

Première du genre à l'échelle africaine, l'IATF est une manifestation qui fournit une plateforme de partage et d'échange d'informations sur le commerce, l'investissement et le marché en vue de permettre aux clients, aux fournisseurs et aux pays africains de se joindre, de discuter et de conclure des accords commerciaux.

Elle constitue une étape importante vers la réalisation des objectifs de la ZLECA laquelle s'étendra sur un marché unique de plus d'un (1) milliard de personnes.

Une analyse de l'Afreximbank montre que l'une des raisons pour lesquelles le commerce intra-africain est faible, aux environs de 15%, contre 59% en Europe, 51% en Asie et 37% en Amérique du Nord, réside dans le déficit d'accès à l'information sur le commerce et le marché du continent.

Parmi les initiatives proposées pour relever ce défi, l'Afreximbank a décidé d'organiser cette Foire commerciale intra-africaine tous les deux ans afin de fournir des informations sur le marché et le commerce et servir de contact entre les différents acteurs du commerce africain.

Pour rappel, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a appelé les entreprises algériennes à s'orienter vers les marchés africains et à asseoir des ponts logistiques contribuant dans la dynamique du commerce et de la coopération économique algéro-africaine qui demeure en deçà des potentialités existantes.

Actuellement, les échanges commerciaux de l'Algérie avec l'Afrique demeurent faibles en ne dépassant pas les 3 milliards de dollars par an et s'effectuent quasiment avec seulement cinq (5) pays du continent.

Ces 3 milliards de dollars d'échanges se répartissent entre 1,6 milliard de dollars d'exportations algériennes et de 1,4 milliard de dollars d'importations auprès des pays africains.

Les exportations algériennes hors-hydrocarbures vers l'Afrique s'élèvent à 206 millions de dollars seulement, soit 13% du montant global des exportations vers le continent.

Dans le cadre du déploiement d'une nouvelle dynamique à travers diverses manifestations économiques algériennes à l'étranger, des expositions spécifiques des produits algériens ont été organisées, cette année, à Washington, Bruxelles, Nouakchott, Doha, Libreville et Dakar.

A ce propos, M. Djellab avait fait part, dimanche dernier à Alger, de l'organisation en 2019 et en 2020 d'une tournée à travers une quarantaine de pays pour promouvoir les produits algériens à travers le monde et leur permettre de pénétrer les marchés extérieurs.

Dans ce sens, une rencontre nationale sur le développement des exportations nationales se tiendra dans les prochains jours à Alger, qui regroupera l'ensemble des acteurs de la logistique, des douanes et des établissements bancaires notamment, et ce, dans l'objectif de l'élaboration d'une feuille de route dédiée au renforcement des exportations hors hydrocarbures, a fait savoir le ministre.

Selon lui, les expositions spécifiques algériennes tenues cette année dans plusieurs pays ont permis de confirmer que "le produit algérien a sa place dans les marchés étrangers".

GTMO 5+5: 9e réunion des ministres des transports mercredi à Nouakchott (APS)

Les travaux de la 9ème réunion des ministres des transports des pays de la Méditerranée occidentale (GTMO 5+5) se dérouleront, mercredi à Nouakchott (Mauritanie), avec la participation du ministre des Travaux publics et des transports, Abdelaghani Zaalane, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette réunion sera une occasion pour examiner et adopter un plan d'action permettant de renforcer la coopération en matière de transport entre les pays membres, a ajouté la même source.

Lors de cette rencontre, M. Zaalane présentera les efforts consentis par l'Algérie pour le développement des infrastructures dans le secteur des Transports et la modernisation des différents moyens de transport dans le pays selon les normes internationales en vigueur dans ce domaine, et ce dans la cadre de la mise en oeuvre du programme initié par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika pour permettre à l'Algérie de jouer son rôle de charnière garantissant les échanges entre l'ensemble des pays voisins dans le bassin méditerranéen.

Veille

Industrie automobile : Le salon d'Alger aura lieu du 24 avril au 7 mai (El Moudjahid)

Après deux ans d'absence, la deuxième plus grande manifestation économique en Algérie, à savoir le Salon international de l'Automobile d'Alger reviendra en avril 2019. La 20e édition du carrefour automobile devrait en effet être organisée du 24 avril au 07 mai 2019, au Palais des expositions les Pins Maritimes, par la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX).

D'habitude, le Salon est tenu annuellement durant le mois de mars. Le changement de la date est motivé par la tenue de l'élection présidentielle en 2019.

Contacté par nos soins, le P-DG de la Safex, Tayeb Zitouni, a confirmé l'information en affirmant que c'est « la volonté des constructeurs de remettre le Salon sur les rails » et dira que plusieurs constructeurs sont entrés en contact avec la Safex pour exprimer leur souhait de relancer l'organisation du Salon de l'automobile d'Alger, compte tenu du contexte

du marché actuel et la montée crescendo de la production. De ce fait, la direction de la Safex a entamé les démarches nécessaires pour permettre aux constructeurs et aux concessionnaires automobiles de prendre part à la prochaine édition. Selon notre source, au jour d'aujourd'hui, six constructeurs ont exprimé le vœu de participer à la manifestation. La prochaine édition du Salon de l'automobile verra très certainement la participation des constructeurs comme Renault Algérie Production (Renault, Dacia), Sovac Production (Seat, Volkswagen, Skoda, Audi), TMC du Groupe Tahkout (Hyundai, Suzuki, Chevrolet, Opel, BMW), Global Group (KIA, Hyundai utilitaires), Peugeot Algérie dont l'usine de production devrait voir le jour en 2020 et le Groupe Ival qui assemble les camions et utilitaires de la marque italienne IVECO.

Il est également fort possible que les spécialistes du "tuning", les représentants des accessoires automobiles et quelques sous-traitants seront de la partie et exposeront leurs produits au côté des constructeurs. Ces derniers aussi mettront en avant la gamme produite en Algérie, en sus des nouveautés. Ce qui est certain, c'est que les voitures « made in bladi » seront mises en avant.

Selon le patron de la Safex, la prochaine édition connaîtra un changement radical qui n'a « rien à voir » avec les éditions précédentes. « Le Salon sera consacré uniquement à l'exposition des véhicules et ne sera point caractérisé par la vente des produits exposés », a révélé M. Zitouni, qui précisera que le Salon 2019 sera un salon dédié à la qualité et au professionnalisme. « L'anarchie et la vente à tout bout de champ seront bannies du Salon », a-t-il assuré. La nouvelle version du Salon sera désormais « professionnelle par excellence » et soumise à des conditions que les exposants doivent respecter.

Par ailleurs, il est à rappeler que la facture d'importation des collections CKD destinées à l'industrie de montage des véhicules de tourisme s'est établie à plus de 1,83 milliard de dollars sur les huit premiers mois de 2018, contre 936,86 millions de dollars durant la même période de 2017, indique les chiffres du Centre national des transmissions et du système d'information des Douanes (Cnctsid). Ce qui donne une hausse de 897 millions de dollars correspondant à une augmentation de 95,75%. Quant aux importations des véhicules de transport de personnes et de marchandises et de collections CKD de cette catégorie de véhicules, elle ont également connu une hausse en s'établissant à 386,2 millions de dollars sur les huit premiers mois de 2018 contre 323,65 millions de dollars à la même période de 2017, soit une hausse de 62,55 millions de dollars (+19,33%).